

Charte d'action entre les Amicales laïques de Malville, Savenay, Saint-Etienne de Montluc



Le numérique pour tous.

Mobilisons nous contre la fracture numérique.

L'utilisation des services en ligne fait désormais partie des gestes courants de la vie quotidienne : acheter un billet de train en ligne, gérer son compte bancaire, mettre à jour ses droits sociaux, organiser ses loisirs, communiquer avec ses proches...

L'accès de tous au numérique est donc un enjeu social fondamental.

Mais, si près de 80% des français disposent d'internet à domicile, on note que 14% des Français ne se sont jamais connectés et qu'ils sont 37% à avoir du mal à se débrouiller sur Internet (*La Fracture numérique, Zoom sur les oubliés d'internet, Agora Vox, 16/02/2017*).

Remédier à cette fracture suppose de se mobiliser pour mettre en œuvre apprentissage, accompagnement à l'usage du numérique mais aussi sensibilisation, éducation à ses atouts comme à ses dangers.

Il s'agit de mettre en œuvre une « Médiation numérique », mobilisant les citoyens au service d'un numérique pour tous.

C'est le choix qu'a fait La Ligue de l'enseignement-fédération des amicales laïques 44 : il s'agit d'une nouvelle action d'éducation populaire à conduire.

C'est ce choix de mettre en place une « médiation numérique » pour développer la culture numérique pour tous, qu'ont fait les amicales laïques de Malville, Savenay et Saint-Etienne de Montluc.

La médiation numérique est ainsi définie dans la Charte du Réseau national de la Médiation numérique :

« La Médiation numérique désigne la mise en capacité de comprendre et maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages, c'est-à-dire développer la culture numérique de tous, pour pouvoir agir dans la société numérique. Elle procède par un accompagnement qualifié et de proximité dans des individus et des groupes (habitants, associations, entreprises, élèves, étudiants, parents, professionnels...) dans des situations de formation tout au long de la vie facilitant à la fois l'appropriation des techniques d'usage des outils numériques et la dissémination des connaissances acquises. Elle est donc au service, notamment, de l'inclusion numérique et favorise les coopérations utiles aux réalisations et aux innovations en faveur du bien commun ».

Quelles actions de médiation numérique sont proposées par les amicales laïques signataires ?

Elles reposent dans l'immédiat sur trois ressources à développer :

- un réseau de « facilitateurs numériques » pour intervenir de manière individualisée ou auprès de petits groupes, dans le cadre de permanences, pour une initiation de base et un accompagnement aux démarches (annexe 1).
- des « ateliers numériques » proposant des modules de formation sous la forme de séances hebdomadaires (annexe 2).
- l'appui d'une jeune volontaire en service civique formée à l'utilisation des ressources numériques (annexe 3).

La mise en œuvre de cette médiation numérique, le développement de la culture numérique pour tous s'inscrit pour les amicales laïques locales dans une démarche créative, critique et citoyenne. Cela se traduira notamment par

- la mise place de « cafés citoyens » sur la thématique (annexe 4).
- la création d'une page internet présentant l'actualité de la réflexion et des projets en ce domaine (annexe 5).

Les amicales laïques signataires mobiliseront aussi les pouvoirs publics pour qu'un « Espace Public Numérique » accessible à tous puisse voir le jour sur le territoire (annexe 6).

Fait à Saint Etienne de Montluc le 31 mars 2017,

Signatures

Annexe 1 : Les « facilitateurs numériques ».

Il y a d'abord une fracture générationnelle entre les « natifs d'internet » et les générations précédentes qui ont vu notre mode de vie glisser petit à petit vers le monde connecté que l'on connaît aujourd'hui : administration en ligne, e-commerce, enseignements numériques, réseaux sociaux...

La mise en œuvre d'un réseau de « facilitateurs numériques » a pour objectif d'impliquer les nouvelles générations nées dans le numérique dans une démarche de « **solidarité intergénér@tions** »

Mais les publics pouvant bénéficier d'une médiation numérique sont aussi plus larges et nombre de seniors formés à la culture numérique peuvent transmettre leurs compétences à d'autres et se proposer comme « facilitateurs numériques ». Être facilitateur numérique est ouvert à toutes et tous !

Qui peut être « facilitateur numérique », comment s'exerce l'intervention du facilitateur numérique ?

-le facilitateur numérique n'est pas un formateur : mais il utilise l'informatique et internet dans sa vie quotidienne et peut donc intervenir en accompagnement à deux niveaux : accompagnement aux démarches administratives sur un ordinateur public (le bénéficiaire n'est pas équipé), apprentissage de l'utilisation de l'outil informatique et de l'accès à internet (le bénéficiaire est équipé ou souhaite le devenir)

- c'est une intervention ponctuelle pour 1,2, 3 fois maximum. Le facilitateur peut orienter le bénéficiaire qui souhaite des compléments aux ateliers numériques mis en œuvre localement.

-le facilitateur n'est pas sollicité directement mais intervient dans le cadre de permanences ou suite à celles -ci. Il peut faire 1,2, 3 ou plus d'interventions dans l'année, en fonction de sa disponibilité. Son engagement reste limité.

-les formateurs des ateliers numériques apporteront les conseils nécessaires pour ces interventions, ainsi que la jeune volontaire en service civique qui peut venir ponctuellement en soutien. Un bilan des interventions sera mis en œuvre pour bonifier le dispositif.

Alors, n'hésitez pas : proposez-vous comme « facilitateur numérique » !

Annexe 2 : Les ateliers numériques :

Les ateliers numériques de Malville sont organisés le lundi après midi. Trois groupes sont proposées : à 14h30 (débutants)/ 16h (perfectionnement)/ 18h (perfectionnement ou débutants salariés non disponibles en journée). Les ateliers s'adressent à un public équipé d'un ordinateur qu'il amène lors des ateliers.

Ils sont organisés chaque semaine sous forme de cycles de 6 séances d'1h30 permettant ainsi à un nouveau public de s'intégrer en cours d'année. Il est possible aussi de poursuivre ses apprentissages, en suivant des cycles successifs. Les groupes sont plutôt de petit nombre pour permettre une individualisation de la formation et de répondre aux demandes de chacun.

Au programme (qui évolue en fonction des participants) :

- découverte de Windows, des fichiers (images, textes, documents), des dossiers où les ranger,
- navigation sur Internet, recherche de tout type d'information, accès à l'administration en ligne,
- communication par mail avec pièces jointes, traitement de texte, utilisation de tableurs, gestion de son identité numérique, protection de sa vie privée
- retouche de photos et réalisation d'albums.

Un atelier photo numérique est également mis en œuvre par l'Amicale laïque de Saint-Etienne de Montluc le lundi en soirée.

Autres ateliers : d'autres activités numériques peuvent être mis en œuvre à l'échelle de la communauté de communes d'Estuaire et Sillon :

Education à l'image,	Jeux numériques,	FabLab,
Découverte du codage,	Découverte des MOOC,	Repair'Café.....

Vous avez une idée, un projet potentiel d'activité à proposer,

Vous pouvez vous proposer comme animateur, formateur pour une activité,

Alors, n'hésitez pas, contactez nous, on vous aidera à la réaliser.

Annexe 3 : Un jeune volontaire en service civique.

Convention de partenariat inter-Amicales sur l'accueil d'un service civique

Etant donné que la Fédération départementale de La ligue de l'enseignement bénéficie de l'agrément obtenu par la Confédération Ligue de l'enseignement au titre de l'engagement de Service Civique délivré par le Président de l'Agence du Service Civique pour l'accueil de jeunes de 16 à 25 ans révolus qui se consacrent à des missions d'intérêt général,

Etant donné, conformément aux dispositions du titre 1er bis du code du service national, en particulier, son article L.120-32, que la Fédération départementale met le/la volontaire effectuant son service civique auprès de celle-ci, à disposition de la structure d'accueil, Amicale laïque de Malville, pour une durée de 6 mois, à compter du 16 janvier 2017, en vue d'exercer une mission de Médiation numérique,

L'Amicale laïque de Malville, structure d'accueil du volontaire en service civique,

Et l'Amicale laïque de Savenay,

Et l'Amicale laïque de Saint-Etienne de Montluc,

Décident d'apporter leur concours à la mise en oeuvre d'une mission de médiation numérique visant à réduire la fracture numérique sur le territoire de la communauté de communes d'Estuaire et Sillon avec l'appui d'une volontaire en service civique (cf document : « le numérique pour tous. Mobilisons nous contre la fracture numérique »).

Le volontaire apportera ainsi son appui à :

- la mise en place d'un réseau de facilitateurs numériques,
- le développement d'ateliers numériques,
- la mise en œuvre de cafés citoyens,
- la création par les amicales locales signataires d'un page internet sur Estuaire et Sillon.

Le volontaire effectue sa mission sur la base de 24 heures hebdomadaires. Ses jours d'intervention possibles sont le mardi, mercredi, vendredi et samedi matin. Son emploi du temps hebdomadaire fait l'objet d'une concertation entre les Présidents des Amicales signataires de la présente convention de partenariat.

Les amicales signataires apportent leur concours financier à la prise en charge financière de la mission. Le coût estimé est de 100€ mensuel (sur 6 mois) à partager entre les amicales.

Les Amicales laïques de Malville, Savenay, Saint-Etienne de Montluc, le 31 mars 2017,

Annexe 4 : la mise place de « cafés citoyens » sur la fracture numérique.

Qu'est-ce qu'un « Café citoyen » ?

L'organisation de « cafés citoyens » s'inscrit pour les Amicales laïques dans une action de développement de la citoyenneté.

Il s'agit de favoriser un **dialogue entre citoyens** et de le mettre en œuvre dans un cadre plus convivial qu'une salle de conférence pour échanger sur des sujets qui concernent tout le monde : ce lieu peut être ainsi un café où chacun peut prendre une consommation.

En organisant un « café citoyen », les Amicales laïques inscrivent cette activité dans le respect des valeurs républicaines dont elles se réclament : laïcité, citoyenneté et solidarité.

Le « café citoyen » est un moment de débat, de rencontre et d'échange sur la réalité sociale locale et sur le monde d'aujourd'hui. Le débat suppose l'écoute et le respect de l'autre. C'est un moment convivial. Débattre n'est pas combattre, la discussion doit être ouverte, pluraliste et non partisane.

Les organisateurs du café citoyen peuvent selon les besoins ou les possibilités solliciter la présence de personnes connues pour leurs compétences en regard du thème de discussion.

Prochain « café citoyen » envisagé :

« Le numérique pour tous ? A quelle condition »

Date :

Intervenant envisagé :

Annexe 5 : création d'une page internet présentant l'actualité de la réflexion et des projets sur le numérique

On ne peut avancer dans une mission de médiation numérique sans avoir une page d'information numérique sur la communication de l'action.

Mais l'objectif est aussi de diffuser les évènements, les actions nouvelles à promouvoir des amicales et des partenaires de celles –ci. En effet, certaines de nos actions n'ont démarré que par des informations de ce type (ateliers théâtre sur Malville, activité couture sur Savenay).

C'est par le biais également d'une information numérique que nos associations pourront toucher le public jeune et créer, développer avec eux des activités qui les concernent.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2017, le territoire de la communauté de communes de nos amicales s'agrandit et devient « Estuaire et Sillon ».

Mais le poids des découpages administratifs, la sectorisation concernant l'édition de journaux locaux font que la réalité nouvelle de la communauté de communes d'Estuaire et Sillon ne correspond pas aujourd'hui à une communauté de projets partagés par les habitants.

Le réseau des amicales laïques est un réseau fédéré regroupant des associations membres dans chacune des anciennes communautés de communes constituant aujourd'hui Estuaire et Sillon.

C'est un atout indéniable pour œuvrer dans le sens d'une connaissance partagée du territoire, du développement d'un esprit communautaire et en conséquence de la participation à la fabrication d'un nouveau projet de territoire.

La conduite de la mission de médiation numérique à l'échelle d'Estuaire et Sillon, la création d'une page internet à ce sujet, page diffusant progressivement l'information sur les projets des amicales et des partenaires de celles-ci, sont des opportunités à saisir pour qu'à travers cette action, nos adhérents et plus largement les citoyens d'Estuaire et Sillon soient parties prenantes de la vie de leur territoire.

Annexe 6 : mise en place d'un Espace Public Numérique.

« Ouvert à tous, un Espace Public Numérique (EPN) permet d'accéder, de découvrir, de s'informer, d'échanger, de créer et de s'initier aux outils, aux services et aux innovations liés au numérique dans le cadre d'actions diversifiées : rencontres, débats, ateliers collectifs d'initiation ou de production, médiations individuelles, libre consultation, etc.

Les EPN proposent des accès à l'Internet, ainsi qu'un accompagnement qualifié pour favoriser l'appropriation des technologies et des usages de l'Internet fixe et mobile.

Les EPN sont des centres de ressources pour le développement numérique des territoires. Ils mettent à disposition des équipements. Ils proposent des méthodes d'accompagnement de projets coopératifs. Ils organisent des ateliers et des parcours d'initiation accessibles à l'ensemble des citoyens.

Les EPN sont des lieux d'expérimentation et de diffusion des nouveaux services et des nouveaux usages liés au numérique, ainsi que des lieux d'animation de projets collaboratifs de proximité (co-construction, participation, partenariats, etc.).

Les services offerts par les EPN évoluent en permanence avec l'apparition continue de nouvelles technologies (outils, logiciels), de nouveaux services, de nouveaux enjeux, de nouvelles réglementations, de nouveaux risques, de nouvelles opportunités et de nouveaux usages (smartphone, tablette, liseuse, impression 3D, MOOC, objets connectés, ENT, documentation coopérative...) pour permettre à tous la mise à niveau technique, juridique et culturelle nécessaire à l'inclusion numérique.

Les EPN peuvent donc développer des activités liées aux technologies de fabrication numérique de proximité via des « Fablabs » ou laboratoires de fabrication numérique.

Les EPN peuvent aussi organiser des actions visant à développer la maîtrise des informations issues des administrations et des entreprises pour permettre aux citoyens de s'approprier ces données et de créer les nouveaux services dont ils auront besoin au quotidien (dans le cadre d'« InfoLabs »). »

Source : NetPublic

L'action des Amicales laïques ne peut se substituer à celle des acteurs publics. Elle peut concourir par contre à ce que ceux-ci interviennent et créent ainsi un « Espace Public Numérique » qui prenne en compte le bénévolat acquis mais assure la professionnalisation et pérennité dans le temps des actions initiées.